

Image not found or type unknown



pension alimentaire liee au droit de visite

Par **veronika**, le **22/02/2012** à **13:35**

Bonjour, mon ex mari ne prend pas regulierement ces enfants. Il ne les a pas pris pour les vacances d'aout 2011 comme il le devait. On m'a dit qu'il aurait du me verser une "double pension" pr cela. Pouvez vous me dire si cela est exact et il ne les prendra pas non plus apparemment aux vacances de fevrier. Que puis je faire Merci de votre réponse